



Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2021



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 14 janvier 2021 à 17 h 19, en téléconférence, à laquelle participent les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, participe également.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance extraordinaire a lieu à huis clos. Tous les membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible.

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 19. M. Denis Charette, maire, constate la régularité de la séance étant donné que tous les membres du conseil y participent et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

025/14-01-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Aucun
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Aucun
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 Aucun
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Signature de l'entente de terminaison d'emploi et transaction et quittance l'employée numéro 120027
 - 5.2 Nomination d'une directrice générale par intérim
 - 5.3 Désignation des représentants de la Ville auprès de Desjardins
 - 5.4 Délégation de gestion du compte de carte de crédit Desjardins de la Ville
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Aucun
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Aucun
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
 - 9.1 Aucun



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2021

10. DIVERS

10.1 Aucun

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

026/14-01-2021

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI ET TRANSACTION ET QUITTANCE CONCERNANT L'EMPLOYÉE NUMÉRO 120027

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire et la greffière et directrice générale adjointe à signer l'entente de terminaison d'emploi et transaction et quittance concernant l'employée numéro 120027.

ADOPTÉE

027/14-01-2021

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Il est proposé par M. Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

De nommer Mme Lucie Bourque à titre de directrice générale par intérim de la Ville de Rivière-Rouge à compter du 18 janvier 2021, et ce, jusqu'à l'embauche d'un directeur général.

De majorer de 10 % le salaire de Mme Bourque pendant la durée de cet intérim.

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE

028/14-01-2021

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AUPRÈS DE DESJARDINS

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le maire et la directrice générale adjointe-greffière, la directrice des finances et les conseillers soient les représentants de la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville.

La directrice des finances exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2021

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- sous la signature de deux (2) d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre signature, la Ville reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans cette résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

ADOPTÉE

029/14-01-2021

DÉLÉGATION DE GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS DE LA VILLE

Il est proposé par M. Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes ») incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicable ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

- la directrice des finances, Mme Martine Vézina;
- la directrice générale adjointe et greffière, Mme Lucie Bourque.

Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles.

Le maire, M. Denis Charette, mentionne que la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, n'a reçu aucune question concernant la présente séance.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 21.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire